

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

LOT

Extrait du registre des délibérations de la Commune de **CEZAC-EN-QUERCY**
N° : 2024-22 octobre D04

Conseillers en exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

Pour : 08

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt quatre

Le : 22 octobre à 21h00

Le Conseil Municipal de la commune de CEZAC (Lot)

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie de CEZAC sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 15/10/2024

Présents : Jean-Noël CAMBE, Sébastien COLONGES, Jean-Denis CORMANE, Lilian GIRMA, Fabien PARAIRE, Jean-Marc PERN, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON.**Pouvoir** : /**Absents excusés** : Jean-Pierre ALAZARD Pascale GONFROY, Caroline LEGRAND.**A été désignée secrétaire** : Jean-Marc PERN**Objet** : **Projet de création d'un nouveau chemin rural sur le plateau de Pech ROUSSEL (régularisation).**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la situation particulière concernant la situation des chemins ruraux sur la commune et plus particulièrement à Pech Roussel.

Il présente les cartes issues du logiciel « géoportail » qui permettent de visualiser la situation notamment en ce qui concerne le passage habituel de l'ensemble des usagers dans l'emplacement actuel du chemin rural dit « de pech Roussel ».

Il indique que ce tracé apparaît déjà sur les cartes cadastrales établies dans les années 1960.

Il mets l'accent sur la nécessité de procéder à l'officialisation de ce nouveau tracé dont l'usage remonte à plus de trente ans.

Ce chemin est essentiellement utilisé par les agriculteurs qui exploitent des parcelles sur le plateau mais également par les randonneurs ou autres activités de loisir.

Il reste un des itinéraires les plus fréquentés car il offre des vues panoramiques remarquables sur les paysages du Quercy Blanc.

Afin d'avancer sur ce projet un géomètre a été contacté (SOGEXFO Mr Sébastien BRESSAC) qui a établi un devis le 08 février 2024 s'élevant à 1740 € TTC. Ce document avait été examiné dans le cadre de l'évaluation du budget 2024 et inscrit en dépense au chapitre correspondant.

La quasi-totalité des propriétaires concernés ont émis un avis favorable à ce projet. Des discussions sont en cours avec l'un d'entre eux qui manifeste encore quelques réticences.

Vu le code rural,

Vu le CGCT et le code des communes,

Vu la situation particulière du chemin actuel de Pech Roussel et compte tenu de son utilité publique, par la fréquentation habituelle des agriculteurs et de sa vocation touristique ;

➤ Après avoir délibéré,


Le Conseil Municipal décide :

- **Article 1** : de créer le chemin rural de « Pech Roussel » dans son emplacement actuel tel qu'il ressort de son tracé sur les cartes issues du logiciel « Géoportail »
- **Article 2** : de faire appel au géomètre précité et de retenir la procédure d'abandon perpétuel comme cela a été fait par le passé sur des situations similaires,
- **Article 3** : d'autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet et de signer tous documents s'y rapportant.

Reçue en préfecture le : 24/10/2024

Publiée par affichage le : 25/10/2024

Le secrétaire de séance,



Jean-Marc PERN.

Fait et délibéré le 22/10/2024.

Pour Copie conforme,

Le Maire,



Maurice ROUSSILLON.



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».